

COMMUNE DE FREHEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du jeudi 27 février 2025****Date de convocation :** 21 février 2025**Nombre de Conseillers en exercice :** 18**Date d'affichage :** 21 février 2025**Nombre de Conseillers présents :** 13**Nombre de Conseillers votants :** 14

Étaient présents : Mme MOISAN, MM CALLIOT, CHOLET, Mme CHATELLIER, MM FAUDIERE, SECRETAIN, DALLET, Mmes COQUELIN, MARTIN, MEHOUAS, DURAND, NABUCET, M GREBERT formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Mme BRIARD pouvoir à M SECRETAIN, Mme CUCULI,

Étaient absents : MM RENOUARDIERE, BELLANGER, LEMOINE.

Mme MARTIN est nommée secrétaire.

RAPPORTEUR : M CHOLET**DELIBERATION N°2025-2-013 : Rattachement de 38 ca à la parcelle cadastrée ZM 14**

Un mur de clôture existe sur la parcelle ZM n°14 rue de la Hazaie.

Seulement, un bornage récent fait apparaître un délaissé de 38 ca propriété de la Commune.

Il vous est proposé de céder ces 38 ca à l'euro symbolique, les frais de bornage et d'acte étant à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la cession à l'euro symbolique de 38 ca de délaissé communal au profit de la parcelle cadastrée section ZM n°14,

DIT que les frais de bornage et d'acte seront à la charge de l'acquéreur,

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à cette cession, y compris l'acte,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.



Le Secrétaire,

Mme MARTIN

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 28 février 2025

